

226C0073
FR001400BMH7-DIV02

19 janvier 2026

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

TERACT
(Euronext Paris)

Le 15 janvier 2026, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait que la société InVivo Group¹, agissant de concert avec les sociétés Imanes², Palizer², NJJ Capital³ et Combat Holding⁴, envisage de déposer sur les titres de la société TERACT⁵.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres TERACT sont applicables.

¹ Société anonyme contrôlée au plus haut niveau par Union InVivo.

² Société à responsabilité limitée contrôlée au plus haut niveau par M. Moez-Alexandre Zaouri.

³ Société par actions simplifiée contrôlée au plus haut niveau par M. Xavier Niel.

⁴ Société par actions simplifiée contrôlée au plus haut niveau par M. Matthieu Pigasse

⁵ Cf. notamment communiqué diffusé par la société InVivo le 15 janvier 2026.